

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Deuxième Conférence des directeurs des pêches
(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 23-27 juillet 2001)

Barcode 5979

Document de travail 1

Original : anglais

Présentation de la division Ressources marines

Tim Adams
Directeur
Division Ressources marines
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

tima@spc.int
www.spc.int/coastfish



PRÉSENTATION DE LA DIVISION RESSOURCES MARINES

INTRODUCTION

1. Ce document décrit brièvement les origines, la structure et la fonction de la division Ressources marines de la CPS. Document d'information général à l'intention des participants, il "plante le décor" pour les exposés qui seront présentés par les chefs des programmes et sections lors de la prochaine séance.

CONTEXTE

2. La genèse de la division Ressources marines de la CPS remonte à la première Conférence des pêches de la CPS—organisée en 1952—dont les travaux avaient pour but de définir les besoins de la région en matière d'utilisation responsable des ressources biologiques marines. L'une de ses premières activités fut d'évaluer la capacité des différentes administrations à gérer les ressources à l'échelon territorial. Le premier responsable des pêches de la CPS, Hubertus Van Pel, a contribué d'importance à la création de services des pêches dans un grand nombre de territoires membres de l'organisation.
3. Tout au long des années 60 et 70, les activités de la CPS dans le domaine des pêches ont été axées principalement sur le développement de la pêche et de l'aquaculture mais, sous l'impulsion des différentes sessions de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, elles ont pris une nouvelle dimension dans les années 70 : l'organisation a entrepris l'évaluation de l'état des ressources thonières dans la région en prévision de l'établissement des zones économiques exclusives de 200 milles. En raison de l'hétérogénéité des membres de la CPS, une nouvelle organisation, l'Agence des pêches du Forum, a été finalement créée afin de coordonner la gestion des espèces de grands migrateurs entre les espaces maritimes nouvellement élargis des États côtiers tandis que la CPS, au travers du Programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites, du Programme d'évaluation des thonidés et marlins et, ensuite, du programme Pêche hauturière, a continué de fournir des services à caractère scientifique et apolitique dans les domaines de l'évaluation de l'état et de l'exploitation durable des ressources thonières de la région.
4. Au cours des années 80, il s'est confirmé que les ressources océaniques n'étaient effectivement pas inépuisables; parallèlement, les domaines d'intervention de la CPS se sont multipliés et le gros de l'effort portait désormais sur la prestation d'informations et de services devant contribuer à la mise en valeur durable des ressources, le mot clé étant "durable". Dans les années 90, le niveau des effectifs et le panachage des secteurs d'intervention sont restés peu ou prou changés par rapport à ce qu'ils étaient à la fin des années 80, si ce n'est que le programme Affaires maritimes a été transféré du Secrétariat général du Forum à la CPS à la suite d'une mission d'évaluation qui a, notamment, recommandé que le Secrétariat général du Forum se concentre davantage sur les questions de politique générale que sur les services techniques. Par suite de l'adjonction de cette nouvelle fonction sans vocation halieutique—et dans le cadre de la réorganisation de la CPS décidée lors de la Conférence du cinquantenaire qui s'est tenue en 1997—, le département des Pêches de la CPS et le programme Affaires maritimes ont fusionné pour devenir la division Ressources marines.

5. En ce nouveau millénaire, les fonctions de la division évoluent incontestablement. Bien que le programme Pêche côtière ait été contraint de se priver des services du conseiller pour la valorisation des produits de la pêche—un service qu'apparemment la plupart des bailleurs de fonds préfèrent désormais fournir dans un cadre bilatéral au secteur privé et par l'intermédiaire d'experts-conseils indépendants—, il s'est vu confier une nouvelle mission primordiale, à savoir remettre de l'ordre dans l'évaluation de l'état peu reluisant des ressources côtières; en outre, une nouvelle section Aquaculture dont les activités devraient, selon toute attente, débiter prochainement complètera les travaux déjà menés en matière de conseils en développement durable de la pêche artisanale et de la gestion des pêches en milieu récifal. Pour ce qui est de la pêche hauturière, l'évolution est déterminée par la mise au point progressive d'une Convention internationale sur la gestion des espèces de poissons grands migrateurs de la région, mais également par la nécessité d'approfondir la compréhension des écosystèmes qui servent d'habitat aux ressources pélagiques et des prises accessoires réalisées par les flottilles qui ciblent le thon dans le Pacifique tropical.
6. Dans sa forme actuelle (voir SPC 1998), la division est composée des trois programmes suivants : le programme Pêche hauturière, qui fournit des services scientifiques dans le domaine de la pêche des espèces pélagiques et des écosystèmes; le programme Pêche côtière, qui offre plusieurs types de services favorisant le développement de la capacité de pêche des flottilles océaniques, en particulier celles qui pratiquent la pêche artisanale du thon et la pêche hors du milieu récifal, et d'évaluer et de gérer la pêche côtière; et le programme Affaires maritimes, chargé de contribuer à la solution des problèmes que posent l'adoption et l'application de normes légales aux transporteurs maritimes et aux gens de mer de toutes sortes.
7. À l'avenir, la structure de ces programmes changera, dans ses détails, lorsqu'il s'agira de lancer de nouvelles activités et de s'adapter aux réalités du fonctionnement de ces programmes, qui sont apparues au cours de ces deux dernières années.

FONCTIONS DE LA DIVISION

8. Actuellement, la division Ressources marines a la charge de l'un des trois grands domaines d'intervention (ressources marines, ressources sociales, ressources terrestres) de la CPS. Elle est elle-même composée de trois programmes : les deux (Pêche hauturière et Pêche côtière) qui traitent des ressources biologiques marines sont basés à Nouméa et celui (Affaires maritimes) qui traite des normes relatives à la navigation et aux gens de mer se trouve à Suva. La division est dirigée par un directeur qui est membre de la direction du Secrétariat général, alors que le programme Affaires maritimes est dans la pratique dirigé par le premier directeur général adjoint, à Suva.
9. Dans le cadre du Plan directeur de la CPS, la division Ressources marines se définit comme suit :
 - Sa **vision** est celle d'un *océan Pacifique dont les ressources sont exploitées de façon productive et sûre afin de préserver et d'améliorer la qualité de vie des Océaniens.*
 - Sa **mission**, pour aider les États et territoires océaniques à traduire cette vision dans les faits, consiste à *assurer aux hommes et aux femmes, individuellement ou collectivement, un service régional d'information, de conseil et d'aide directe, par le truchement des États et territoires membres de la CPS qui permet d'exploiter les ressources marines de la façon la plus productive et responsable possible.*

- Ses **objectifs** particuliers dans l'accomplissement de cette mission, en collaboration avec d'autres organisations, sont d'aider les membres à :
 - *évaluer l'importance et la capacité de poursuivre durablement l'exploitation des stocks de ressources biologiques marines;*
 - *assurer le suivi de l'exploitation des ressources biologiques marines;*
 - *adopter des normes locales régissant l'exploitation responsable de l'océan; et*
 - *développer la capacité d'exploiter l'océan de façon durable et responsable.*
10. La division ne s'attend pas à œuvrer seule pour traduire cette vision dans les faits mais plutôt à intervenir, en collaboration avec d'autres organisations nationales et régionales dans la réalisation des objectifs nationaux. Les stratégies qui permettent à la CPS d'assumer ses responsabilités dans la réalisation de ces objectifs sont mises en œuvre à l'échelle des programmes et des sections de la division Ressources marines.
 11. Pour contribuer à la réalisation de ces objectifs, la structure de la division évolue à mesure que les problèmes sont résolus, que de nouveaux problèmes et de nouvelles priorités apparaissent et selon que le financement permettant de mener des activités dans des secteurs hautement prioritaires devient disponible (ou non).
 12. Actuellement, les objectifs sont examinés dans le cadre de la révision du Plan directeur de la CPS, d'une part, et, d'autre part, dans celui de l'élaboration de la politique régionale de la mer. Le Plan directeur de la CPS sera mis à jour à l'occasion de la deuxième Conférence de la Communauté du Pacifique qui se tiendra en novembre de cette année; par contre, il est plus difficile de donner davantage de précisions quant à l'élaboration de la politique régionale de la mer. L'un des objectifs de cette Conférence des directeurs des pêches est de donner des orientations dans ce domaine et de permettre à la CPS de jouer son rôle.

RELATIONS INTER-INSTITUTIONS

13. La division Ressources marines de la CPS se définit aussi par rapport au mandat et aux compétences d'autres organismes, en particulier des organisations intergouvernementales de la région. Les activités que nous menons en parallèle avec celles-ci sont harmonisées dans le cadre du groupe de travail sur le secteur maritime du CORP¹, qui intervient à l'échelle de la politique générale et contribue à éviter des chevauchements par trop évidents et à déterminer des lacunes, tandis que les programmes de travail techniques des organisations membres du CORP sont affinés à l'occasion de colloques organisés de façon ponctuelle. Notre rôle est également défini en fonction des moyens des organisations internationales, telles que la FAO et l'ICLARM et, de plus en plus, des organisations non gouvernementales.
14. Bien que les différentes organisations aient des secteurs d'intervention différents elles doivent toutes œuvrer ensemble pour que, comme il est prévu dans la vision globale, l'aide fournie aux membres en matière d'exploitation responsable des ressources de l'océan Pacifique devienne une réalité. La division Ressources marines est "organisée de façon verticale" puisqu'elle est en relation directe avec les Services des pêches ou les administrations maritimes tandis que d'autres organisations (en dehors de l'Agence des pêches du Forum) ont différents correspondants nationaux ou, comme le PROE, fonctionnent de façon transsectorielle.

¹ Conseil des organisations régionales du Pacifique

15. Parmi les organisations membres du CORP avec lesquelles la division Ressources marines de la CPS collabore, la relation la plus étroite et la plus connue est celle qui existe entre l'Agence des pêches du Forum et le programme Pêche hauturière, dont les clients—les États et territoires—ont des intérêts axés sur la pêche mais qui doivent tenir compte aussi de considérations afférentes aux relations avec d'autres États et territoires. Le programme Pêche hauturière est axé sur la recherche scientifique liée à la pêche thonière et l'Agence des pêches du Forum traite d'à peu près tous les autres problèmes qui concernent le thon. Les agents de la section Développement de la pêche de la CPS travaillent aussi avec la FFA puisque l'une des perspectives de développement durable de la pêche est l'exploitation du thon et que les actions menées par cette section portent essentiellement sur l'aide et la formation pratiques dans le domaine de la pêche artisanale. La division Ressources marines aide également la FFA à élaborer des plans de gestion de la pêche thonière; d'ailleurs, nous avons conclu avec elle un protocole d'accord et nos représentants et les leurs se rencontrent, chaque année, pour planifier des activités qui, réclamées par des États et territoires membres, nécessitent une intervention des deux organisations. Le dernier colloque de ce type a eu lieu il y a deux jours, et un projet de rapport est à la disposition des personnes intéressées.
16. S'agissant de la pêche côtière, le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), dans le cadre de ses actions de sensibilisation sur les problèmes liés aux ressources marines, a renforcé ses liens de collaboration avec la division Ressources marines et d'autres organisations chargées de la protection de l'océan, au cours de ces douze derniers mois. La mission essentielle du PROE est de jeter les bases de la préservation des écosystèmes marins mais, étant donné que celle-ci devient de plus en plus tributaire de la gestion durable et que la gestion des ressources halieutiques est de plus en plus axée sur la préservation, il est devenu évident qu'il nous faut renforcer notre collaboration si nous voulons éviter de donner des conseils contradictoires sur des problèmes communs. Le premier colloque sur la programmation des activités auxquelles la CPS et le PROE ont participé, conformément aux dispositions du protocole d'accord conclu entre ces deux organisations, s'est déroulé l'année dernière et le rapport de cette rencontre est disponible (SPC 2000). La SOPAC a également participé à ces travaux, et la réflexion menée par les trois organisations pour déterminer laquelle des trois jouera le rôle d'organisme directeur dans plusieurs secteurs d'intervention communs, dans le souci de promouvoir la collaboration, a bien progressé.
17. La SOPAC (Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées) est une autre organisation qui s'investit beaucoup dans les études océanographiques. Autrefois, elle ne s'intéressait qu'aux ressources non biologiques marines et nous collaborions surtout avec elle dans le domaine de la cartographie, mais elle s'implique de plus en plus dans des aspects généraux de ce que l'on pourrait appeler "l'environnement structurel" et il n'est pas exclu que nous développiions d'autres formes de collaboration.
18. L'Université du Pacifique Sud (USP), au travers du Programme d'études océaniques et de l'Institut des ressources marines, est aussi très active dans le domaine des études océanographiques. Le mandat en matière d'enseignement de l'USP est bien connu. Pour ce qui est de la recherche, cette organisation s'intéresse davantage à la recherche biologique au sens large, en rapport avec la formation. Par contre, la CPS se concentre davantage sur une recherche appliquée très précise—conçue pour répondre aux questions immédiates des clients—, essentiellement dans les domaines de l'évaluation et de la gestion des ressources halieutiques.
19. Les principales organisations internationales avec lesquelles la division Ressources marines de la CPS collabore sont la FAO et l'ICLARM. La FAO est moins orientée vers des activités de terrain qu'autrefois et elle joue désormais un rôle primordial dans la mise au point d'accords internationaux sur des normes, des codes de conduite, des plans d'action internationaux applicables à la pêche. Le Bureau extérieur de la FAO au Samoa coordonne les relations entre la FAO et les organisations régionales et il est en rapport direct avec les États et territoires membres pour des questions qui ne relèvent pas de notre compétence, telles que le commerce. Récemment, un protocole d'accord sur la collaboration générale entre la FAO et la CPS a été établi.
20. L'ICLARM est un centre international de recherche halieutique qui s'intéresse à la pêche dans les eaux chaudes et à l'aquaculture. À l'instar de l'USP, il mène des actions de recherche plus fondamentales et plus vastes que la CPS, mais notre collaboration se renforcera encore avec la nomination à Nouméa d'agents recrutés par l'ICLARM. Des protocoles d'accord régissent notre collaboration à plusieurs projets.

21. L'insistance, à ce stade, sur les relations avec d'autres organisations n'est pas fortuite : grâce aux efforts incessants déployés dans le cadre du groupe de travail sur le secteur maritime, de la négociation de protocole d'accord, des colloques et autres mécanismes afin de maintenir le dialogue et d'adapter le rôle de chacune des organisations à ses partenaires, les perspectives de chevauchement et de redondance vont peu à peu diminuer. Naturellement, les organisations continuent d'être en concurrence les unes avec les autres pour attirer l'attention des bailleurs sur les domaines d'intervention qui leur sont propres, un peu comme c'est le cas de différents ministères qui luttent pour obtenir la partie la plus importante possible du budget national, mais les organisations ne sont pas en concurrence pour accomplir les mêmes tâches.

FINANCEMENT

22. Comme les autres divisions de la CPS (ressources terrestres et ressources sociales), seule une petite partie des activités de la division Ressources marines est financée grâce aux contributions statutaires des États et territoires membres de la CPS (budget ordinaire). Naturellement, les bailleurs de fonds répugnent à financer les services de soutien, raison pour laquelle la plupart des financements statutaires sont affectés à l'infrastructure qui intervient en soutien des activités des départements et sections (c'est-à-dire aux services de la CPS qui soutiennent d'autres services de la CPS), ce qui permet à la grande majorité des fonds alloués par les bailleurs d'être directement affectés aux programmes de travail (c'est-à-dire aux services de la CPS qui aident directement les États et territoires membres). Or, ceci met les bailleurs de fonds qui sont aussi membres de la CPS dans une situation ambiguë, puisque les bailleurs de fonds non membres n'ont pas besoin d'assumer les frais généraux d'administration et de soutien (bien que les États bailleurs aient au moins leur mot à dire sur les orientations de la politique de la CPS du fait de leur participation aux travaux de l'organe directeur). Toutefois, le CRGA a imposé, l'année dernière, une redevance administrative de 3 pour cent sur les projets financés sur des ressources non statutaires, et nous travaillons actuellement à l'élaboration d'une formule encore plus équitable à l'avenir.

Tableau 1 : Sources de financement de la division Ressources marines (budget indicatif de l'exercice 2001).

Source de financement, par programme	UCOM	% du budget ordinaire
Direction de la division		
Budget ordinaire	163 700	100%
Programme pêche côtière		
Budget ordinaire	179 500	6%
AusAID	490 000	
Nouvelle-Zélande	238 500	
France	442 500	
Secrétariat général du Commonwealth	60 000	
Fondation du Commonwealth	42 000	
Taiwan	40 000	
Union européenne	1 086 200 ²	
BAD	200 000	
MacArthur	90 000	
Territoire de Nouvelle-Calédonie	30 000	
Total UCOM	2 898 700	
Programme Pêche hauturière		
Budget ordinaire	99 200	5%
AusAID	580 000	
Nouvelle-Zélande	60 000	
France	249 900	
Corée	0	
FEM	330 800	
Taiwan	20 000	
Union européenne	746 000	
Autres	90 000	
Total programme Pêche hauturière	2 175 900	
Programme Affaires maritimes		
Budget ordinaire	150 000	38%
Nouvelle-Zélande	243 600	
Total programme Affaires maritimes	393 600	
TOTAL POUR LA DIVISION	5 63 900	11%

Au moment de la rédaction de ce document, un dollar était équivalent à 145 XPF.

La colonne de droite "% du budget ordinaire" se réfère au pourcentage des financements alloués à chaque programme au titre du budget ordinaire.

Ces chiffres qui ont été avancés en l'an 2000 lors de la préparation du budget de l'exercice 2001 ont un caractère indicatif car ils tiennent compte de projets promis ou escomptés des taux de change et des calendriers d'activités en vigueur à l'époque. La révision officielle de l'état des contributions effectivement versées au budget était en cours de préparation au moment de la rédaction de ce document.

23. Comme nous l'avons indiqué à l'occasion de la première Conférence des directeurs des pêches (SPC, 1999), nos principaux bailleurs de fonds se concentrent sur différents domaines d'activité bien qu'il y ait certains chevauchements et ils contribuent, ensemble, à plusieurs de ces secteurs d'intervention puisque la plupart d'entre eux sont intéressés par certains thèmes communs.

² En fait, ce projet n'a pas débuté en janvier 2001 bien qu'au moment de l'adoption du budget de l'exercice 2001, il ait été prévu que ce serait le cas.

24. Comme c'est le cas pour tous les programmes financés principalement sur des ressources non statutaires, la composition de nos sources de financement change constamment. Il est vrai que cette situation crée des tensions, mais elle nous oblige, par ailleurs, à rester sur le qui-vive. Nous regrettons, cependant, les retards enregistrés dans le lancement des projets financés sur des crédits alloués par l'Union européenne. Par ailleurs, nous avons été très favorablement impressionnés par l'importance du soutien que commencent à nous apporter certaines fondations philanthropiques.

FAITS MARQUANTS

25. Il n'y a que quelques réalisations de la division elle-même, hormis celles des programmes ou projets qui en relèvent, qui méritent d'être signalées. Le lecteur est donc prié de se référer aux exposés des responsables des programmes ou des sections pour en savoir davantage sur les différentes activités. Seules deux personnes travaillent pour la direction de la division : le directeur et sa secrétaire. Outre ses pouvoirs de décision administrative au sein de la direction de la CPS et de la division et de ses responsabilités générales en matière de mobilisation de financements, le directeur a participé à plusieurs initiatives de politique générale et à des missions de collaboration inter-institutions, notamment à :

- L'organisation du premier Colloque sur la programmation des activités, auquel ont participé le PROE, la CPS et la SOPAC, y compris une première tentative de définir de façon plus formelle le rôle prépondérant qui doit échoir à chacune des organisations dans les différents secteurs d'intervention dans la région (SPC, 2000).
- L'élaboration d'une politique régionale de la mer, dans le cadre du groupe de travail sur le secteur maritime du CORP. Ce sujet sera inscrit à un point particulier de l'ordre du jour de cette conférence mais voici, en quelques mots, de quoi il retourne. L'élaboration d'une politique régionale de la mer fait suite à une décision des dirigeants des États membres du Forum de publier une politique définissant les principes qui permettront d'évaluer les accords et les programmes de travail qui seront mis en œuvre ultérieurement dans la région. L'année dernière, l'organe directeur de la CPS a donné suite à cette initiative du Secrétariat général du Forum en décidant d'étendre l'application de cette politique à tous les États et territoires océaniques membres de la CPS, outre les États océaniques membres du Forum. Il faut espérer qu'après une série de consultations qui déboucheront sur une réunion ministérielle, cette politique soit arrêtée avant le début de l'année prochaine, en temps voulu pour guider l'adoption de la position régionale qui sera présentée au Sommet de la terre de Johannesburg.
- Les protocoles d'accord conclus avec l'ICLARM et la FAO, les deux organisations internationales avec lesquelles nous collaborons le plus. La collaboration avec les organisations membres du système des Nations Unies est consacrée dans l'acte constitutif de la CPS, à savoir la Convention de Canberra de 1947, mais les modalités de cette collaboration n'ont pas été précisées dans les détails.

ORIENTATIONS FUTURES

26. Comme toujours, la disponibilité de financements a une incidence prépondérante sur nos activités; elle dépendra de la perception que les bailleurs auront de notre capacité d'obtenir d'excellents résultats et de la façon dont nous prenons en compte les priorités fixées par les différents bailleurs qui sont également les priorités des Services des pêches de la région. À cet égard, force est de souligner que l'action de la CPS n'est pas dictée par les bailleurs. En effet, nous ne mettons pas en œuvre les projets des bailleurs s'ils sortent du cadre précis de nos compétences, même si ces derniers nous en font la demande.

27. Il va sans dire que la pêche thonière demeure le principal espoir d'expansion économique pour les petites îles mais même les méthodes de pêche utilisées par les petites embarcations et celles dont le coût est à la portée de nouvelles sociétés récemment implantées dans les petites îles amènent actuellement les responsables politiques de certains pays à s'interroger sur leur bien-fondé. Comme le prix du thon destiné aux conserveries est actuellement peu élevé, les méthodes de pêche industrielle du thon ne constituent pas une bonne option de développement pour la majorité des petits États insulaires et le poisson frais de qualité et de valeur commerciale élevée pêché par des flottilles artisanale à la palangre reste vraisemblablement la seule option viable pour la majorité des États et territoires insulaires. La CPS a pour objectif de fournir davantage d'informations précises sur les effets de la pêche sur les écosystèmes marins et des conseils sur les méthodes visant à atténuer au maximum les prises accessoires non recherchées.
28. Pour ce qui est de la pêche côtière, la région est encore aux prises avec les contradictions entre l'économie monétaire et la tradition, et la pénurie d'informations précises destinées aux responsables de la planification nationale et locale; nous continuerons donc d'élaborer des programmes d'aide et d'information dans ces domaines.
29. L'aquaculture continue de se développer cahin-caha et jouera un rôle encore plus important dans la planification nationale pour accompagner la croissance démographique. À cet égard, nous avons pour mission d'aider les gouvernements à planifier le développement d'une aquaculture durable au plan économique et à créer un environnement favorable.
30. Si je devais recevoir une malette pleine d'argent et si je voulais renforcer l'efficacité de la division—outre la création d'un poste de spécialiste de la valorisation des produits et du commerce de la pêche qui correspond à un besoin actuel—, je serais probablement tenté de créer une section juridique pour aider à la mise en place de directives et d'une législation concernant la gestion des ressources marines côtières et de renforcer le rôle de sensibilisation du public que joue la section Information. Le premier de ces services était autrefois dispensé à ses États membres par l'Agence des pêches du Forum. Toutefois, au cours de ces dernières années, la FFA a dû aider les États et territoires à mettre en place un cadre législatif régissant la gestion des ressources thonière, et il faut une concertation entre les agents de cette organisation et nous-mêmes afin que nous décidions comment combler au mieux ces lacunes dans le domaine de conseils liés à l'établissement d'une législation applicable à la gestion des ressources côtières. Pour ce qui est du deuxième service, la sensibilisation du grand public, nous avons jusqu'à présent laissé le PROE s'en occuper tandis que la division Ressources marines de la CPS s'est plus spécialement occupé de l'information scientifique destinée aux halieutes, mais la ligne de démarcation entre les deux devient maintenant plus floue.
31. S'agissant de la formation en matière de développement, les États et territoires membres ont toujours besoin d'un nombre croissant de chargés du développement de la pêche qui sont appelés à jouer le rôle bien connu et toujours plus précieux de maître de pêche; par ailleurs, l'adoption d'une approche semblable dans le secteur de l'aquaculture qui retient dorénavant l'attention serait profitable : une aide pratique directement assurée par des experts à de nouveaux types d'entreprises dans des endroits où la capacité locale est très limitée.
32. Quant à la recherche et à l'évaluation de la ressource, dans les quelques années à venir, le programme Pêche côtière sera occupé à plein temps si le projet d'évaluation comparative des ressources récifales financé par l'Union européenne est adopté et si le rôle du programme Pêche hauturière s'affirme dès que les mécanismes de gestion des ressources thonières de la région seront mis en oeuvre. Si, comme il est prévu, un mécanisme fondé sur le principe de "l'utilisateur payeur" prend finalement forme pour financer la production des informations nécessaires au fonctionnement du nouveau régime de gestion, les bases du financement du programme Pêche hauturière évolueront également. L'une des nouvelles priorités du programme Pêche hauturière est de mieux cerner la question des prises accessoires enregistrées lors d'opérations de pêche thonière, et je souhaiterais, pour ma part, que l'on reconnaisse que le programme Pêche hauturière est l'autorité mondiale à consulter lorsqu'il est question de l'état des stocks de marlins, de tortues, de requins, voire d'oiseaux de mer, outre le rôle qu'il joue actuellement en matière d'évaluation des espèces de thon ciblées et de compréhension de l'écosystème pélagique dans son ensemble.

33. Au niveau de la division, nous commençons à avoir besoin de quelqu'un qui se penche sur les politiques régionales qui sont élaborées dans les domaines de compétence de la CPS. La politique régionale de la mer et la contribution de la région au Sommet de la terre qui doit avoir lieu à Johannesburg en 2002 sont des exemples de domaines de politique générale internationale dans lesquels nous ne sommes pas beaucoup impliqués dans un passé récent, mais à propos desquels on demande de plus en plus à la CPS de fournir des informations et des conseils. Toujours dans le domaine de la politique générale, un nouveau besoin s'est fait jour : celui d'un soutien logistique à un groupe d'États membres au sein du système de comités de la FAO, où des décisions de portée mondiale sont prises, auxquelles les États insulaires du Pacifique n'ont apporté qu'une modeste contribution—décisions qui risquent d'avoir de sérieuses conséquences sur le développement des économies océaniques. À ce propos, la CPS et l'Agence des pêches du Forum se concertent sur le meilleur moyen de soutenir conjointement les États membres.
34. Pour l'essentiel, ce document est une somme de réflexions fondées sur nos expériences. La mesure dans laquelle elles seront définies comme des priorités futures et seront officiellement reprises dans un plan stratégique de la CPS dépendra des vues que vous exprimerez au cours des prochains jours.

BIBLIOGRAPHIE

- SPC (1998) *Re-structuring the SPC Marine Resources Division*. "Mini" Heads of Fisheries Meeting, October 1998 [www.spc.int/coastfish/reports/ifmw3/dmr_rev.doc]
- SPC (1999). Tour d'horizon de la division Ressources marines. Document de référence 1. Première Conférence des directeurs des pêches, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Nouméa. [www.spc.int/coastfish/Reports/RTMF27/PDF/BP1-OverviewMarineRes.pdf]
- SPC (2000). Summary Record of Proceedings. 1st SOPAC/SPC/SPREP Colloquium, Nadi, July 2000. [www.spc.int/coastfish/reports/misc/1-SOPAC-SPC-SPREP_colloquium.pdf]
-